

## COMPTE RENDU COMITE DE PRET DE TRANSITION du 20/04/2012

Etaient présents:

Membres du Comité :

- Livia ABATUCI de la Jeune Chambre Economique ;
- Jean-Marc ADIN de la Chambre des métiers ;
- Claude BONHEUR de la BNP ;
- Laure EDMOND de l'ADEM ;
- Henri HILLION de la CGPME ;
- Mylène LERIGAB de l'AFD ;
- Catherine PEYRARD de l'IEDOM ;
- René RENARD de l'association EGEE.

Personnel Martinique Initiative :

- Valérie CLAIRICIA.
- Daniel POULIN ;

Trois demandes de financement et une demande particulière ont été examinées:

### D) NEGRITISSA, non représentée.

*Ce dossier a été examiné au cours du Comité du 09 Mars dernier. Il a été demandé au chef d'entreprise de scinder le projet afin de permettre au Comité de statuer sur la viabilité de chaque activité et la pertinence du financement sollicité.*

**Activité :** Salon de coiffure, restaurant.

**Montant sollicité :** 50 000 €

**Différé sollicité :** 6 mois

**Objet du prêt :** Mise aux normes de la cuisine du restaurant et aménagement d'un nouveau local au Marin.

**Points débattus :**

- Montant des travaux par rapport au chiffre d'affaires ;
- Pertinence des investissements envisagés dans le local du Marin
- Faisabilité économique du projet ;
- Lieux d'implantation des différentes activités.
- Intervention de la SCI qui gère l'immobilier dans le programme d'investissement prévu

**Décision prise:** Avis favorable (4 voix pour, 4 abstentions) pour un prêt de 50 000€ remboursable avec un différé de 3 mois et un remboursement en 36 échéances de 1 388,89€ (hors frais de prélèvement).

**Conditions suspensives :**

- Boucler le plan de financement ;

- Présentation du contrat de prêt pour le financement des travaux de gros œuvre prévus dans le local du Marin et désignant la SCI comme caution.

**Cette décision a été motivée comme suit :**

- L'extension d'activité dans le nouveau local devrait permettre une augmentation du chiffre d'affaire et la réalisation à terme du projet global.
- La SCI étant propriétaire des murs, il est nécessaire qu'elle s'engage sur le remboursement du prêt bancaire.

**II) BEL COIFFURE, représentée par Madame BAUCHE Chantale (chef d'entreprise) et Madame WILLIAM Lydia (comptable)**

**Activité :** Salon de coiffure.

**Montant sollicité :** 20 385 €                      **Différé sollicité :** 3 mois

**Durée sollicitée :** 36 mois

**Objet du prêt :** Financement des investissements et du BFR.

**Points débattus :**

- Nature des difficultés ;
- Stratégie commerciale ;
- Fidélité de la clientèle ;
- Prestations proposées ;
- Positionnement face à la concurrence ;
- Prélèvements personnels ;
- Niveau d'endettement.

**Décision prise:** refus (3 abstentions et 5 contre).

**Cette décision a été motivée comme suit :**

- Le niveau d'endettement reste important malgré la réduction des charges financières ;
- Le niveau des prélèvements personnels est trop élevé par rapport à votre chiffre d'affaires ;
- la rénovation du local et la stratégie commerciale employée sont des mesures insuffisantes pour permettre une relance de l'activité.

**III) LUXIANE CAR, représentée par Monsieur ATHALA Georges (associé unique).**

*Madame Laure EDMOND a dû quitter le Comité pour répondre à ses obligations professionnelles.*

**Activité :** Location de véhicules.

**Montant sollicité :** 44 700 €                      **Différé sollicitée :** 6 mois

**Durée sollicitée :** 84 mois

**Objet du prêt :** Achat de 6 véhicules pour étoffer la flotte.

**Points débattus :**

- Sollicitation des banques ;
- Taux d'occupation des véhicules;
- Rentabilité des véhicules par catégorie ;
- Présentation des « services plus » ;
- Communication, prospection.

**Décision prise:** Ajournement à l'unanimité

**Cette décision a été motivée comme suit :**

Aux vues des éléments présentés, le Comité demande au chef d'entreprise de fournir :

- la (ou les) lettre(s) de refus remise(s) par les banques sollicitées ;
- les relevés de compte des deux derniers mois et le rapport des ventes correspondant.

D'autre part, il est demandé au chef d'entreprise de revoir son plan de financement et d'y intégrer un véhicule de gamme moins élevée que celui de la marque BMW.

**IV) Demande particulière :****SOFT DRINK COMPANY**

La société sollicite le Comité pour reporter le règlement de deux échéances impayées au terme du plan de remboursement. Les délais de règlement des clients impactent négativement la trésorerie de l'entreprise et l'empêche donc de régulariser les échéances impayées.

**Décision prise:** Ajournement

**Cette décision a été motivée comme suit :**

- Le Comité demande à l'entreprise de représenter sa demande en présentant des justificatifs de ces difficultés ainsi que des données chiffrées.

**Le représentant de Martinique Initiative**